

**COMMUNE DE MALVALETTE**  
**SALLE MUNICIPALE**  
**CONTRAT DE LOCATION**

Entre,  
Monsieur Jean-Philippe MONTAGNON  
Maire de Malvallette,  
D'une part,

Et .....  
Domicilié : .....  
D'autre part,

**Article 1<sup>er</sup>** :

M. ....est autorisé à occuper la salle de .....  
le ..... de ...h... à ...h....

Sont mis à disposition la salle elle-même, la cuisine, les tables, les chaises et les toilettes.

Il est formellement interdit de fumer dans la salle, de sortir le mobilier (tables, chaises) à l'extérieur sauf le mobilier spécifiquement destiné à être installé dehors, d'afficher à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment, de mettre des pointes, des chevilles, des vis, dans les murs et les cloisons.

L'utilisation de matériel de sonorisation est autorisée sous réserve de limiter la puissance acoustique à 10 w et d'arrêter son utilisation à 22 h 00. Après 22 h 00, toute précaution sera prise pour que le bruit engendré par les personnes présentes ne soit pas une nuisance pour les habitants les plus proches.

**Article 2** :

Le montant de la location s'élève à ..... €. Le règlement sera réclamé par la trésorerie de Bas En Basset avec un avis des sommes à payer, le chèque est à établir à l'ordre du Trésor Public

**Article 3** :

Une caution de 300 € (à l'ordre du Trésor Public) est exigée à la signature dudit contrat ainsi qu'une attestation d'assurance pour responsabilité civile.

La caution sera rendue à M. .... ou détruite par nos services à la remise des clefs et après vérification qu'aucun dégât n'est constaté.

**Article 4** :

La salle et ses dépendances ainsi que le matériel et mobilier devront être rendus en état de propreté par les utilisateurs.

**Article 5** :

Il sera remis au preneur une clef de la porte d'entrée de la salle qui devra être rendue au plus tard :  
.....

**Article 6** :

Le Conseil Municipal décline toute responsabilité en cas d'accident survenu du fait des utilisateurs.

A Malvallette, le .....  
*Le Preneur*

*Le Maire*

Jean-Philippe MONTAGNON